



Conditions générales de vente et d'utilisation (CGVU)

Article 1. CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions Générales de Vente de Driing régissent de manière inconditionnelle tout achat de services liés à la création et à l'édition de livrets d'accueil, destinés à être partagés avec les voyageurs (désignés comme "les Services"), proposés par Driing (dénommé "le Prestataire") aux consommateurs et clients non professionnels (désignés collectivement comme "Les Clients", "le Client" ou "l'Utilisateur") via son site Internet, accessible à l'adresse « driing.co » (mentionné comme "le Site").

Les principales caractéristiques des Services sont exposées sur la plateforme en ligne « driing.co ». Avant de finaliser une commande, il incombe au Client de prendre connaissance de ces informations. Le choix et l'achat d'un Service demeurent entièrement sous la responsabilité du Client.

Les présentes conditions s'appliquent de manière exclusive, excluant toute autre condition, notamment celles qui pourraient être applicables à d'autres canaux de distribution des Services.

Les Conditions Générales de Vente sont accessibles en permanence sur le Site Internet et prévalent, le cas échéant, sur toute version ultérieure ou tout document contradictoire.

À défaut de preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire attestent de l'ensemble des transactions réalisées avec le Client.

En accord avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose à tout

moment du droit d'accéder, de rectifier, d'opposer, d'effacer et de transférer l'intégralité de ses données personnelles. Cette demande peut être formulée par courrier, en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : Driing – 9 rue de Colonnes 75002 Paris, France.

Le Client reconnaît posséder la capacité nécessaire pour contracter et acquérir les Services proposés sur le Site.

Les Conditions Générales de Vente sont susceptibles de modifications futures. La version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le Site Internet à la date de la commande.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté ces conditions générales de vente avant de procéder à sa commande, celles-ci lui étant opposables conformément aux termes de l'article 1119 du code civil.

Les présentes conditions s'appliquent également aux services proposés dans le cadre de la plateforme de réservation sans commission contre adhésion annuelle.

Article 2. PASSATION DE COMMANDE ET PRESTATION DES SERVICES

Le processus de commande et de souscription aux Services sur le Site s'effectue selon les étapes suivantes :

1. Création d'un compte pour le livret d'accueil digital

Avant de commander un livret d'accueil digital, l'Utilisateur doit créer un compte personnel sur le site Driing en se rendant à l'adresse suivante : <https://www.driing.co/auth/signup>. Cette inscription est obligatoire pour accéder aux services et personnaliser son livret.

Une fois connecté, l'Utilisateur a le choix entre deux modes de création :

- **Utilisation d'un gabarit préétabli** : Plusieurs modèles sont disponibles pour faciliter la mise en place rapide d'un livret.
- **Sélection guidée des contenus** : L'Utilisateur choisit parmi des idées préconçues, que Driing adaptera ensuite selon ses besoins.

Quel que soit le mode sélectionné, le livret reste entièrement modifiable pour répondre aux attentes spécifiques de l'Utilisateur.

2. Souscription à l'annuaire des conciergeries

L'Utilisateur peut également s'inscrire à l'annuaire des conciergeries selon deux modalités :

- **Offre gratuite** : Inscription simple via le formulaire disponible à l'adresse <https://tally.so/r/wMYrOO>.
- **Offre payante** : Souscription à une formule d'abonnement mensuel ou annuel pour bénéficier de services et d'une visibilité renforcée. L'inscription se fait directement via un lien de paiement sécurisé.

L'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente est requise pour valider toute commande ou souscription.

2.1 Gestion du processus de création.

L'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes lors du processus de création de son livret d'accueil.

2.2 Accès aux services du lien sécurisé.

Une adresse mail est demandée puis validée via un code de confirmation, mais aucun mot de passe de connexion n'est requis pour accéder aux services du lien sécurisé. Le processus de commande est simplifié, et l'Utilisateur est seul responsable des informations fournies lors de la commande.

Driing met à disposition une assistance via l'adresse suivante : contact@driing.co pour toute question ou correction éventuelle.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent pleinement à toutes les commandes effectuées et le Client est réputé les avoir acceptées sans réserve.

3. Offres proposées et processus de commande

Driing, via son site Internet « driing.co », propose trois offres distinctes pour la création et l'édition de livrets d'accueil destinés à être partagés avec les voyageurs. Ces offres comprennent une offre classique, une offre essentielle et une offre élite, chacune offrant des avantages spécifiques aux Utilisateurs.

3.1 Offre Classique

L'offre classique offre des fonctionnalités plus étendues, permettant aux Utilisateurs de bénéficier de services avancés pour personnaliser et optimiser leur livret d'accueil, moyennant un tarif compétitif.

3.2 Offre Essentielle

L'offre essentielle s'adresse aux Utilisateurs cherchant des fonctionnalités plus poussées pour la création de leur livret d'accueil, incluant des options supplémentaires pour une expérience enrichie.

3.3 Offre Élite

L'offre élite constitue la solution premium de Driing, offrant une panoplie complète de fonctionnalités avancées, des services exclusifs et un support dédié pour une expérience exceptionnelle de création de livrets d'accueil.

Le processus de commande pour ces offres s'effectue via le lien sécurisé <https://driing.co/tarifs>. L'utilisateur peut choisir l'offre qui correspond le mieux à ses besoins et suivre les étapes simples pour finaliser sa commande, sans nécessité de création préalable de compte.

Driing garantit la sécurité et la confidentialité des données fournies lors du processus de commande, conformément à sa politique de protection des données.

Chaque Utilisateur est invité à prendre connaissance des détails spécifiques de chaque offre sur le site Internet « driing.co » avant de procéder à sa commande. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les transactions liées à ces offres.

4. Adhésion à la plateforme de réservation directe

L'Hébergeur peut accéder au service en suivant les étapes suivantes :

1. **Créer un compte** sur le site de Driing dédié à la réservation directe ;
2. **Remplir les informations demandées**, incluant les détails sur les logements proposés, les règles de réservation et les conditions d'annulation ;
3. **Souscrire à l'adhésion annuelle** via un lien de paiement sécurisé.

Une fois le paiement confirmé, Driing procède à la **vérification et à la publication** de la page de réservation sur la plateforme. L'accès complet au service est conditionné à la finalisation de ces étapes et au règlement de l'adhésion.

Article 3. DURÉE DU CONTRAT ET RECONDUCTION AUTOMATIQUE

La souscription des Services via le Site Internet implique la conclusion d'un contrat d'une durée d'un mois ou d'une année, selon l'offre choisie par le Client. Ce contrat est reconduit tacitement pour une durée identique.

Conformément à l'article L 215-1 du code de la consommation, le professionnel, en l'occurrence le Prestataire de services Driing, informe le consommateur par écrit, par le biais d'une lettre nominative ou d'un courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant la fin de la période autorisant le refus de reconduction. Cette information est transmise de manière claire et compréhensible, mentionnant, de manière apparente, la date limite de non-reconduction.

En cas de non-respect de cette procédure d'information, le consommateur a la possibilité de résilier le contrat gratuitement, à tout moment à partir de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction, ou après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée pour les contrats à durée indéterminée, sont remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation. Ce remboursement est déduit des sommes correspondant à l'exécution du contrat jusqu'à la date de résiliation.

Ces dispositions s'appliquent indépendamment des règles spécifiques imposées par la loi pour certains contrats en ce qui concerne l'information du consommateur.

Article 4. TARIFICATION DES SERVICES

1. Abonnements pour les livrets d'accueil digitaux

Pour les particuliers, les maisons d'hôtes, les gîtes, les conciergeries et les gestionnaires de locations :

- **Abonnement Classique mensuel** : 11,98 euros HT par mois et par livret d'accueil
- **Abonnement Essentiel mensuel** : 16,98 euros HT par mois et par livret d'accueil
- **Abonnement Élite mensuel** : 23,98 euros HT par mois et par livret d'accueil
- **Abonnement Classique annuel** : 119,80 euros HT par an et par livret d'accueil
- **Abonnement Essentiel annuel** : 179,80 euros HT par an et par livret d'accueil
- **Abonnement Élite annuel** : 239,80 euros HT par an et par livret d'accueil

✓ L'abonnement annuel bénéficie d'une **remise de 20%**.

Pour les hôtels et les campings :

- **Abonnement mensuel** : 1,98 euro HT par mois et par chambre/emplacement
- **Abonnement annuel** : 19 euros HT par an et par chambre/emplacement

✓ L'abonnement annuel bénéficie d'une **remise de 20%**.

Cette variation tarifaire s'explique par le nombre différent de connexions aux livrets possibles simultanément. Ainsi, un tarif global est appliqué en fonction du nombre de chambres/emplacements pour les hôtels et les campings.

Si l'Utilisateur possède plusieurs établissements et souhaite créer un nouveau livret pour un autre établissement, il doit en faire la demande à l'équipe Driing. L'abonnement sera ajusté en fonction du nombre de chambres de ce nouvel établissement, et un nouveau livret sera ouvert.

Le non-respect de cette règle entraînera une proposition d'ajustement d'abonnement par Driing. En cas de refus de cet ajustement, Driing se réserve le droit de supprimer les livrets supplémentaires en dehors du cadre de l'abonnement souscrit.

2. Abonnement à l'Annuaire des Conciergeries

L'Annuaire des Conciergeries est un service permettant aux conciergeries de référencer leur activité et de bénéficier d'une meilleure visibilité auprès des hôtes et propriétaires de locations saisonnières.

Deux formules d'abonnement sont proposées :

- **Abonnement mensuel** : 4,98 euros HT par mois
- **Abonnement annuel** : 44,98 euros HT par an

Driing se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date.

Les prix sont en euros et n'incluent pas la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de TVA sera automatiquement reflété dans le prix des services.

3. Adhésion à la plateforme de réservation directe

Une adhésion annuelle de **50 € HT** est requise pour accéder à la plateforme de réservation directe sans commission.

Cette adhésion inclut la mise en ligne d'une page personnalisée et l'accès à des outils de visibilité.

La reconduction est automatique.

Article 5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des achats s'effectue exclusivement par carte bancaire, via l'interface Stripe. Le Client doit fournir le numéro de sa carte, sa date de validité, ainsi que les trois chiffres du cryptogramme au dos de celle-ci, directement dans la zone sécurisée par cryptage SSL.

Les détails de la carte bancaire demeureront enregistrés via l'interface Stripe pour faciliter le paiement des échéances futures. À tout moment, l'Utilisateur peut modifier la carte bancaire associée à son compte depuis son espace personnel de Stripe <https://billing.stripe.com/p/login/cN2dU4dnubJK6o8288>.

1. Abonnement avec un seul livret

Abonnement mensuel : Le montant est débité le jour même mensuellement à la date anniversaire.

Exemple : Si un Utilisateur souscrit à un de nos abonnements le 08/01/2022, son premier paiement s'effectuera le jour même, suivis des paiements mensuels à date anniversaire.

Abonnement annuel : Le montant est débité le jour même, puis à date anniversaire.

Exemple : Si un Utilisateur souscrit à l'un de nos abonnements le 08/01/2022, son premier paiement sera le jour même, suivis des paiements annuels à date anniversaire.

2. Abonnement avec plusieurs livrets

Abonnement mensuel : Le montant est débité à la fin de la date d'anniversaire du contrat et correspond au nombre de livrets souscrits simultanément pendant cette période.

Exemple : Si un Utilisateur souscrit à l'un de nos abonnements avec un seul livret, puis ajoute 3 nouveaux livrets pendant la période, le paiement mensuel correspondra au nombre maximal de livrets souscrits simultanément pendant la période, soit dans ce cas de figure 4 livrets.

Abonnement annuel : Si l'Utilisateur souhaite augmenter le nombre de livrets inclus dans son offre, il règle la différence tarifaire pour l'année en cours, au pro-rata des mois restants avant la date anniversaire.

Exemple : Un Utilisateur souscrit avec 80 livrets le 08/01/N. Il effectue le paiement de son abonnement annuel le jour même d'un montant de 5 744 euros. Le 8/02/N, il souhaite rajouter 20 livrets, devant régler la somme de 1 364 euros, correspondant aux 11 mois restants avant la date anniversaire de son abonnement.

Article 6. SANCTIONS EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement et de non-versement des sommes dues par le Client au-delà du délai spécifié, et après la date de paiement indiquée sur la facture, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées. Ces pénalités équivaldront à un taux mensuel de 3 % du montant TTC du prix des Services mentionné sur la facture.

Ces pénalités seront acquises de plein droit au Prestataire, sans nécessité de procédure formelle ou de mise en demeure préalable. Il est de la responsabilité du Client de s'assurer du respect des délais de paiement pour éviter l'application de ces sanctions financières.

Article 7. ACCESSIBILITÉ DU SERVICE

Driing s'engage à maintenir la disponibilité du Site et de son Service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Cependant, l'accès au Site et de son Service peut être temporairement interrompu pour des opérations de maintenance, des mises à niveau matérielles ou logicielles, des réparations d'urgence du Site et de son Service, ou en raison de circonstances indépendantes de la volonté de Driing.

Driing s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour minimiser ces perturbations, dans la mesure où elles sont sous son contrôle.

Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que Driing ne soit pas tenue responsable envers eux pour toute indisponibilité, suspension ou interruption du Site et de son Service. Driing ne pourra être tenue pour responsable des préjudices directs ou indirects de toute nature résultant de ces interruptions.

Article 8. MODIFICATION DU SERVICE

Driing se réserve le droit d'apporter des évolutions à ses services ou au Site, notamment en mettant à disposition de nouvelles fonctionnalités ou en modifiant et/ou supprimant des fonctionnalités actuellement proposées à l'Utilisateur à partir du Site.

Article 9. SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

La transmission en ligne du numéro de carte bancaire par l'acheteur et la validation finale de la commande constituent une preuve de l'accord de l'acheteur, impliquant :

- L'exigibilité des sommes dues conformément au bon de commande,
- La signature et l'acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, le Client est encouragé, dès la constatation de cette utilisation, à contacter notre service support à l'adresse suivante : contact@driing.co.

Article 10. VALEUR PROBANTE DE LA TRANSACTION

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de Driing dans des conditions de sécurité raisonnables, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes, et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est réalisé sur un support fiable et durable, pouvant être produit à titre de preuve.

Article 11. RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT

L'utilisateur a la possibilité de résilier son Abonnement, souscrit avec ou sans offre d'essai, soit depuis son espace client Stripe soit en nous transmettant une demande par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@driing.co, en mentionnant son identifiant. Un message de confirmation de la demande sera envoyé à l'utilisateur.

Si l'utilisateur souhaite mettre fin à l'Abonnement avant la fin de la période en cours, sa demande prendra effet le lendemain du dernier jour de la période d'abonnement (soit la date anniversaire). À ce moment, l'utilisateur basculera automatiquement vers la formule gratuite.

Nous facilitons ainsi le processus de résiliation pour offrir à nos utilisateurs une flexibilité optimale dans la gestion de leur abonnement.

Article 12. SUPPRESSION DE COMPTE

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre et/ou de supprimer le compte de tout Utilisateur en cas de non-respect des présentes conditions.

Driing se réserve le droit de supprimer un compte inactif depuis plus de 12 mois. L'Utilisateur peut demander la suppression de son compte en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : contact@driing.co.

Toute désinscription de notre service sera traitée dans les meilleurs délais. Nous mettons en place ces mesures pour assurer la conformité et la qualité des comptes sur notre plateforme, tout en offrant aux utilisateurs la possibilité de gérer activement leur présence sur Driing.

Article 13. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage, conformément aux dispositions légales et sans frais supplémentaires, à garantir le Client contre tout défaut de conformité ou vice caché résultant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin d'exercer ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximal de 7 jours à compter de la fourniture des Services.

Dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice, ce dernier procédera au remboursement, à la rectification, ou à la correction (dans la mesure du possible) des services jugés défectueux. Le remboursement sera effectué par crédit sur le compte bancaire du Client adressé au Client.

La garantie du Prestataire se limite au remboursement des Services effectivement payés par le Client. Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni

défaillant pour tout retard ou inexécution résultant d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du Site du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis. Il incombe au Client, seul responsable du choix des Services demandés de vérifier leur conformité aux normes en vigueur dans son pays.

Article 14. RESPONSABILITÉS DES UTILISATEURS

L'Utilisateur de Driing assume l'entière responsabilité des messages, contenus et informations qu'il publie ou communique via notre service. Driing ne peut être tenu responsable du contenu transmis ou publié par les Utilisateurs, sur lequel Driing n'exerce aucun contrôle ou surveillance.

L'Utilisateur est seul maître des informations qu'il nous communique pour la création de son livret d'accueil digital ou pour son inscription à l'annuaire des conciergeries. Driing exécute les souhaits de l'Utilisateur conformément aux éléments fournis, mais il appartient à ce dernier de s'assurer que les informations communiquées respectent les lois et réglementations en vigueur. Driing ne saurait être tenu responsable en cas de non-conformité légale du contenu ou des informations transmises.

L'Utilisateur s'engage expressément, sous peine de responsabilité pénale ou civile, à ce que les messages diffusés ne soient pas de nature à :

- Constituer une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers, notamment en reproduisant des éléments protégés sans consentement préalable ;
- Contenir des virus informatiques pouvant altérer les fonctionnalités du Site ;
- Faire l'apologie de crimes, comporter des messages illégaux, menaçants, ou à caractère répréhensible ;
- Porter atteinte à la vie privée ou à la dignité des tiers ;
- Inciter à la violence, au fanatisme, au crime, au suicide, à la haine en raison de la religion, de la race, du sexe, de l'orientation sexuelle, ou de l'ethnie ;
- Harceler d'autres Utilisateurs ;
- Favoriser des activités criminelles ;
- Solliciter ou communiquer des mots de passe ou des informations personnelles à des fins illégales ;
- Transmettre des chaînes d'e-mails, des mailings massifs non sollicités, des messages publicitaires non souhaités, ou des courriers non sollicités ;
- Comporter des annonces publicitaires pour des produits et/ou services contraires aux lois en vigueur.

Driing offre un lien personnalisé directement accessible en ligne, permettant aux internautes de consulter l'ensemble des informations disponibles dans le livret d'accueil de l'Utilisateur.

Driing ne garantit ni la finalisation ni la bonne exécution de la visite d'un voyageur chez l'Utilisateur, n'étant pas partie à la conclusion du contrat entre eux.

L'Utilisateur est responsable de la conservation et de la confidentialité de ses identifiants Driing. En cas d'utilisation contraire aux conditions, Driing se réserve le droit de désinscrire l'Utilisateur et/ou de bloquer son accès au Site sans préavis.

Driing n'assume aucune responsabilité pour les pertes financières, atteintes à la réputation, ou tout préjudice direct ou indirect résultant de l'utilisation de notre service par les Utilisateurs. En cas de non-conformité, Driing peut fournir des renseignements permettant d'identifier l'Utilisateur contrevenant, sur demande d'une autorité légitime.

Article 15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu du Site Driing est la propriété exclusive de Driing et de ses partenaires, protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, totale ou partielle, de ce contenu est strictement interdite et peut constituer un délit de contrefaçon.

Par ailleurs, Driing conserve la pleine propriété de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., élaborés (même sur demande de l'Utilisateur) en vue de la fourniture des Services.

L'Utilisateur s'engage à ne pas reproduire ni exploiter ces études, dessins, modèles, prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de Driing, pouvant être soumise à une contrepartie financière.

Article 16. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, les données nominatives requises du Client sont indispensables au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Ces informations peuvent être partagées avec les partenaires éventuels de Driing, chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des données transmises via le Site internet respecte les normes légales de protection des données personnelles, assurant une sécurité optimale de ces informations.

Le Client bénéficie, conformément aux règlements nationaux et européens en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement de ses données.

Ce droit peut être exercé selon les modalités définies sur le Site, et le Client est invité à consulter la rubrique "PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL" pour plus d'informations.

Article 17. NON-VALIDITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales étaient jugées invalides ou déclarées comme telles en vertu d'une loi, d'un règlement, ou suite à une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveraient toute leur validité et leur effet.

Article 18. NON-RENONCIATION -

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer ses droits en cas de manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations stipulées dans les présentes conditions générales ne constituera en aucun cas une renonciation à ces droits pour l'avenir. Aucune renonciation à un droit particulier ne saurait être interprétée comme une renonciation générale ou continue à d'autres droits.

Article 19. IMPRÉVISION

En cas de survenance de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément à l'article 1195 du Code civil, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse se réserve le droit de demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Les parties s'engagent à collaborer de bonne foi pour réajuster les termes du contrat en conséquence.

Article 20. EXCEPTION D'INEXÉCUTION

Conformément à l'article 1219 du Code civil, chaque partie a le droit de refuser l'exécution de son obligation, même si celle-ci est exigible, en cas de manquement grave de l'autre partie pouvant remettre en question la poursuite du contrat ou perturber fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement dès réception de la notification de manquement par la partie défaillante, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit. Cette exception peut également être utilisée à titre préventif conformément à l'article 1220 du Code civil, si l'une des parties manifeste clairement son intention de ne pas exécuter ses obligations à l'échéance, sous réserve que les conséquences de cette inexécution soient suffisamment graves pour la partie victime de la défaillance.

Ces droits sont exercés aux risques et périls de la partie qui les initie. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à moins que la partie présumée défaillante n'exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste. Toutefois, si l'empêchement est définitif ou persiste au-delà de 30 jours à compter de la constatation de l'empêchement, les présentes conditions générales seront résolues conformément aux modalités définies à l'article "Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations".

Article 21. EXÉCUTION FORCÉE EN NATURE

Les Parties conviennent expressément, en dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, que dans le cas où l'une d'elles manquerait à ses obligations contractuelles, la Partie lésée ne pourra pas exiger l'exécution forcée de ces obligations. Les recours disponibles se limiteront aux dispositions prévues dans les présentes conditions générales en cas de manquement.

Article 22. FORCE MAJEURE

En cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations découlant d'un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil, les Parties ne pourront être tenues responsables.

Dans une telle situation, les obligations des Parties seront suspendues 30 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La partie

constatant l'événement devra informer immédiatement l'autre partie de son incapacité à exécuter sa prestation et fournir les justifications nécessaires.

La suspension des obligations n'entraînera en aucun cas la responsabilité pour non-exécution, ni l'obligation de verser des dommages et intérêts ou des pénalités de retard. Toutefois, dès la disparition de la cause de la suspension, les Parties s'engagent à reprendre, dans les meilleurs délais, l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

Pendant la période de suspension, les frais engendrés seront à la charge de la partie empêchée. Si l'empêchement persiste au-delà d'un mois, les présentes conditions générales seront résolues conformément aux modalités définies à l'article « Résolution pour force majeure ».

Article 23. RÉSOLUTION DU CONTRAT

1. Résolution pour Imprévision

La résolution en raison de l'impossibilité d'exécution d'une obligation devenue excessivement onéreuse ne pourra intervenir qu'après l'envoi d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer cette clause, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire, et ce, 30 jours après réception.

2. Résolution pour Inexécution d'une Obligation Suffisamment Grave

En cas d'inexécution suffisamment grave d'une obligation, la Partie lésée pourra résoudre le contrat. Cette résolution sera possible 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, conformément à l'article 1224 du Code civil, et sera notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

3. Résolution pour Force Majeure

La résolution de plein droit pour force majeure sera effective 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

4. Résolution pour Manquement d'une Partie à ses Obligations

En cas de non-respect des obligations contractuelles par l'une des parties, le contrat pourra être résolu par la partie lésée. Cette résolution aura lieu de plein droit 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée, en tout ou partie, sans effet, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Dispositions Communes aux Cas de Résolution

Il est convenu que le débiteur d'une obligation de payer sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément à l'article 1344 du Code civil. La mise en œuvre d'une clause de résolution rendra exigible les redevances restant à courir, sans préjudice des dommages-intérêts réclamables. La partie lésée pourra également demander en justice des dommages et intérêts, sans préjudice des pénalités prévues aux articles "Pénalités de Retard de Paiement" et "Résolution pour Imprévision".

Article 24. LITIGE

En cas de litige découlant du présent contrat ou des accords qui en résultent, englobant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites, les parties conviennent de soumettre la contestation aux tribunaux compétents conformément aux dispositions de droit commun.

Article 25. LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français prévaudra en cas de litige.

Article 26. LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Ceci s'applique aussi bien aux règles de fond qu'aux règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, l'acheteur s'adressera en premier lieu au Prestataire pour trouver une solution amiable.

Article 27. INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, avant de passer sa commande et de conclure le contrat, de manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, notamment :

- Les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication et du Service concerné ;
- Le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- La date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés, en l'absence d'exécution immédiate ;
- Les informations relatives à l'identité du Prestataire, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et ses activités ;
- Les informations sur les garanties légales et contractuelles et leurs modalités de mise en œuvre ;
- Les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, son interopérabilité ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- Les informations sur le droit de rétractation, les modalités de résiliation, et autres conditions contractuelles importantes ;
- Les moyens de paiement acceptés.

La commande sur le site Internet "driing.co" engage la personne physique (ou morale) et entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Le Client reconnaît expressément cette adhésion, renonçant notamment à se prévaloir de tout document contradictoire inopposable au Prestataire.

Article 28. PLATEFORME DE RÉSERVATION SANS COMMISSION

Driing propose également, via son site Internet, une plateforme de réservation directe sans commission destinée aux propriétaires, conciergeries, hôtels, maisons d'hôtes ou gîtes (désignés ci-après « les Hébergeurs »).

1. Fonctionnement du Service

Le Service permet à tout Hébergeur de créer une page de réservation personnalisée pour promouvoir ses hébergements et recevoir des réservations directes sans qu'aucune commission ne soit prélevée par Driing.

L'Hébergeur est seul responsable des informations publiées sur sa page de réservation, notamment les tarifs, disponibilités, conditions d'annulation et règlement intérieur.

2. Adhésion et conditions d'accès

L'accès à ce service est soumis au **paiement d'une adhésion annuelle fixe de 50 € HT**, valable pour une durée de 12 mois à compter de la date de souscription.

Cette adhésion permet à l'Hébergeur de :

- Créer une page de réservation personnalisée ;
- Être référencé sur l'annuaire de la plateforme ;
- Accéder à des outils de visibilité spécifiques.

Le paiement s'effectue par carte bancaire via un prestataire de paiement sécurisé. La reconduction automatique est également gérée par cette solution de paiement, qui notifie l'Hébergeur en amont de l'échéance.

Le tarif est exprimé en euros hors taxes (HT). La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la facturation. Une facture est automatiquement transmise à l'Hébergeur après chaque règlement.

3. Absence de Commission

Driing ne perçoit aucune commission sur les réservations réalisées via sa plateforme. Le paiement s'effectue directement entre le Voyageur et l'Hébergeur, selon les modalités définies par ce dernier.

Driing se réserve toutefois le droit de **refuser, retarder ou suspendre la publication d'une page de réservation** si les informations fournies sont incomplètes, manifestement erronées ou contraires aux présentes Conditions Générales.

La société peut également procéder à une **vérification de la cohérence et de la véracité des données transmises**, sans toutefois avoir l'obligation de contrôler l'exactitude de chaque élément.

Ce processus vise à garantir la qualité des annonces diffusées sur la plateforme ainsi que la satisfaction des Voyageurs.

4. Limitation de Responsabilité

Driing n'intervient **ni comme intermédiaire de paiement**, ni comme **tiers garant** de la transaction entre le voyageur et l'Hébergeur.

En conséquence, Driing ne saurait être tenu responsable :

- D'un litige entre les parties (ex. : annulation, litige tarifaire, mauvaise expérience, non-conformité du logement...) ;
- Du comportement ou des agissements des voyageurs ;
- D'un défaut de paiement ou de réponse.

Driing agit uniquement en tant que **fournisseur technique de l'outil de réservation**.

En cas de litige entre le Voyageur et l'Hébergeur (modification de réservation, annulation, conditions de séjour, paiement, etc.), Driing n'intervient pas et ne peut être tenu responsable. La relation contractuelle reste strictement entre les deux parties.

L'Hébergeur garantit qu'il dispose des droits sur les textes, visuels ou documents fournis.

5. Durée de l'adhésion et résiliation

L'adhésion est conclue pour une **durée initiale d'un an** à compter de la date de souscription. Elle est **reconduite automatiquement** pour une durée équivalente à chaque échéance annuelle.

L'Hébergeur peut résilier son adhésion à tout moment via son espace client ou par email à : contact@driing.co.

La résiliation prendra effet à l'expiration de la période d'engagement en cours. Aucun remboursement proratisé ne sera accordé.

Driing se réserve le droit de suspendre ou supprimer toute page :

- Inactive depuis plus de 12 mois ;
- Ou ne respectant pas les présentes Conditions Générales.

Ce service est proposé indépendamment des autres prestations de Driing, telles que les livrets d'accueil digitaux ou l'annuaire des conciergeries. L'adhésion à la plateforme de réservation directe n'ouvre pas de droits ou d'accès automatiques à ces autres services, sauf mention contraire.